

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 597

présenté par  
M. Fugit  
-----

### ARTICLE 26 AC

À l'alinéa 9, substituer à la première occurrence de la référence :

« 1° »

la référence :

« premier alinéa du I ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence erronée.